



Karine Melcher- Vinckevleugel



01 47 38 91 13

06 25 30 84 12



Karine.vinckevleugel@fidal.com

PUBLICATIONS

« A chaque association son modèle propre », Juris-associations n° 613, 15 février 2020

« Le fonds de dotation : un outil souple au service de la philanthropie », Revue « Signatures internationales », éditée par l'Association Française des Docteurs en Droit, Bull. n°5, mai 2022

« La problématique de l'accès au droit » pour les associations, Juris-associations n° 677, 15 avril 2023

Prestation de serment : 1998

EXPÉRIENCES PROFESIONNELLES

Depuis 1997 : Avocate chez FIDAL – Pôle de Droit des associations et de l'Economie Sociale et Solidaire, Direction Régionale de Paris

1998 : Avocate au Barreau des Hauts-de-Seine

DIPLOMES

LLM European Community Law – Colchester Essex GB

DESS Droit des Affaires et Fiscalité Université de Paris I Panthéon - Sorbonne

EXPERTISE : DROIT DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Conseil et accompagnement juridique des organismes sans but lucratif (associations, fondations, fonds de dotation) dans leurs choix opérationnels et stratégiques, assistance à la réflexion stratégique et à l'évolution du statut juridique (partenariats, rapprochements, fusions) et en matière de mécénat

Assistance en matière de **prévention des risques juridiques** des organismes et de leurs dirigeants, français et étrangers : conseils en matière de définition ou modification du projet associatif, des statuts et du règlement intérieur, définition des modes de gouvernance, d'élaboration, mise en place et suivi de circuits de délégations de pouvoirs et de responsabilités, gestion des conflits d'intérêts, procédure de prévention des difficultés juridiques et financières

Assistance en matière de **précontentieux et contentieux** des associations (y compris reconnues d'utilité publique), fédérations, fondations et fonds de dotation, assistance devant les juridictions civiles, dans le cadre des modes alternatifs de règlement des litiges : négociation, conciliation et médiation, en matière de procédures collectives, assistance des organismes et de leurs dirigeants devant les autorités et juridictions pénales

Formation des dirigeants associatifs, délégataires de pouvoirs et cadres d'associations, fondations et fonds de dotation (responsabilités civile et pénale des dirigeants, fonctionnement juridique interne des organismes, délégations de pouvoirs).